



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LE POUGET
N°2022-72**

Objet :
Décision modificative n°1

Date de la convocation : 10/11-2022
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 19

Votes	
Pour	19
Contre	0

L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre et à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal de la commune de Le Pouget, dûment convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Thibaut BARRAL, Maire.

Étaient présents : ALVERGNE Brice, AUGÉ Gerard, BARRAL Thibaut, , BONNET Cendrine, BOUBOUJAS Françoise, CUTANDA Josette, , LAFON Alain, MARY Julien, RENOUARD Nathalie, CLAVEL Inès, REKKAB Claude, ORTUNO Thierry

Étaient absents excusés : DESCAMPS Danièle (donne pouvoir à BOURBOUJAS Françoise), MANDON Éric (donne pouvoir à LAFON Alain), OUILLE Laurent (donne pouvoir à ALVERGNE Brice), PARRA Christophe (donne pouvoir à RENOUARD Nathalie), VALERO Fanny (donne pouvoir à CUTANDA Josette), CORIA Mathieu (donne pouvoir à AUGÉ Gerard) ; BONIOL Karine (donne pouvoir à BONNET Cendrine)

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de procéder au vote de la décision modificative ci-dessous afin de procéder au paiement de diverses échéances de crédits dont notamment celles liées à la rénovation de la salle des condamines (crédit contracté le 10 juin 2022)

INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
20 – 2031 FRAIS D'ETUDE : - 20365.44	
16 – 1641 EMPRUNTS EN EUROS : + 20365.44	
FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
011- 60622- CARBURANTS: - - 423.66	
66– 66111 INTERETS REGLES A L'ECHEANCE + 423.66	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

LE CONSEIL MUNICIPAL

VALIDE la décision modificative n°1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.

Fait et délibéré, séance du 10 novembre 2022

Le Maire
Thibaut BARRAL

